

Mission du Royaume du Maroc auprès de
l'Union Européenne

Bruxelles



بعثة المملكة المغربية
لدى الاتحاد الأوروبي
بروكسيل

CONFIDENTIEL

L'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi

//--))

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
Et de la Coopération

Destinataire Principal : Cab.1/, Cab/2 , SG.5, DG/7/5, DG/8/1
Cc : Missions du Maroc à New York et Genève

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse de Madame Catherine ASHTON, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères de sécurité, à la note verbale que cette Mission lui a adressée en date du 8 juin 2012, au sujet du retrait de confiance par le Maroc de Monsieur Christopher ROSS envoyé personnel du Secrétaire Général de l'ONU pour la question du Sahara.



L'Ambassadeur

Menmar ALEM



SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



LE DIRECTEUR

Afrique du Nord, Moyen-Orient, Péninsule Arabique, Iran et Iraq

Bruxelles, 27 AOUT 2012
EEAS / CB-pf / D (2012) 891042

Votre Excellence,

Je vous remercie pour votre note verbale du 08 juin 2012 adressée au Cabinet de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Celle-ci m'a demandé de vous répondre en son nom. Je vous prie d'en excuser la réponse tardive.

Soyez assuré que la Haute Représentante soutient les efforts du Secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et notant le rôle et les responsabilités des parties à cet égard.

L'UE est préoccupée par la longue durée de ce conflit et espère que le retrait du Maroc de sa confiance en l'Envoyé personnel du SGNU Christopher Ross ne retardera pas d'avantage les négociations.

La Haute Représentante marque son soutien à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 2044 (2012) du 24 avril 2012 prorogeant le mandat de la MINURSO au Sahara occidental jusqu'au 30 avril 2013. La Haute Représentante note en particulier que la résolution souligne l'importance de l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf. Elle encourage aussi les parties à collaborer avec la communauté internationale pour mettre au point et appliquer des mesures indépendantes et crédibles qui garantissent le plein respect des droits de l'homme, en gardant à l'esprit les obligations découlant du droit international.

La dite résolution se félicite également de l'ouverture des Commissions du Conseil national des droits de l'homme à Dakhla et Laayoune, et les mesures prises par le Maroc pour assurer un accès sans réserves ni restrictions à tous les titulaires des mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des Nations Unies Conseil des droits de l'homme.



Christian BERGER

H.E. Mr. Menouar Alem
Ambassadeur de la Mission du Maroc auprès des institutions européennes
Avenue F. Roosevelt, 2
1150 Bruxelles